

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 novembre 2019 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames Denise Girard, Carole Lavallée, Nicole Leblanc et Catherine Pelletier (*À DISTANCE*)

Messieurs Benoît Laganière, Serge Mainville et Michel Rocheleau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS :

Madame Reine Bombo

M. Nicola Grenon

EST ABSENT :

Monsieur Bruno Marcoux

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale

Mme France Blouin, directrice général adjointe

M. Hugo Clermont, directeur général adjoint

M. Marc-André Petit, directeur général adjoint

M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint

Me Arianoush Moazzezi Moghaddam, secrétaire générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

Mme Carole Lavallée, présidente, déclare la séance ouverte. Il est 22 h 33.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard:

23-CE-2019-2020

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2019
 - 3.2. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 octobre 2019
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1. Nomination de deux scrutateurs pour l'élection de la vice-présidence du Comité exécutif
 - 6.2. Élection de la vice-présidence du Comité exécutif
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 8.1. Régime rétrospectif en CNESST – établissement de la limite par réclamation
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1. Octroi de contrat – analyse du plomb dans l'eau potable
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaire du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1. Dépenses de la présidente du Conseil - autorisation
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne du public ne prend la parole.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

24-CE-2019-2020

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Laganière que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2019 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

25-CC-2019-2020

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2019 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

26-CE-2019-2019

NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS POUR L'ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

CONSIDÉRANT la procédure d'élection adoptée lors de la séance du Conseil des commissaires du 27 octobre 2009 qui prévoit que les scrutateurs soient choisis parmi les commissaires-parents ou, le cas échéant, parmi le personnel hors cadre ou le personnel cadre présent;

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption de cette procédure, les commissaires représentant le comité de parent ont acquis le droit de vote et qu'il y a donc lieu de nommer les scrutateurs parmi le personnel hors cadre ou cadre présent lors de la séance.

IL EST PROPOSÉ, avec exemption de lecture par M. Michel Rocheleau :

QUE M. Marc-André Petit et M. Ghislain Plourde soient désignés pour agir à titre de scrutateurs.

Adoptée à l'unanimité

27-CC-2019-2020

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTIE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le président d'élection appelle les candidatures à la vice-présidence du Comité exécutif :

M. Michel Rocheleau propose Mme Nicole Leblanc

Mme Reine Bombo propose M. Michel Rocheleau

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard de mettre fin à la période de mises en candidatures.

Le président d'élection demande aux candidats s'ils acceptent d'être candidats. M. Michel Rocheleau refuse la candidature. Mme Nicole Leblanc accepte la candidature.

IL EST PROPOSÉ par : M. Serge Mainville :

de **NOMMER** le commissaire suivant à titre de vice-président du Comité exécutif :
Mme Nicole Leblanc

Adoptée à l'unanimité

29-CE-2019-2020

RÉGIME RÉTROSPECTIF EN CNESST – ÉTABLISSEMENT DE LA LIMITE PAR RÉCLAMATION

CONSIDÉRANT les caractéristiques du régime rétrospectif de la CNESST;

CONSIDÉRANT que le choix de limite doit être confirmé à la CNESST au plus tard le 15 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du Comité exécutif à la suite de l'analyse du dossier présentée à la rencontre du Comité de travail du Comité exécutif du 5 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Benoît Laganière :

QUE la directrice générale soit autorisée à signifier à la CNESST le choix de 9 fois la limite par réclamation pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

30-CE-2019-2020

OCTROI DE CONTRAT – ANALYSE DU PLOMB DANS L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « LGCE »);

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$ est délégué au Comité exécutif, en vertu du *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services*;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à exécution sur demande avec un (1) prestataire de services relativement au prélèvement et à

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2019

l'analyse de l'eau potable dans l'ensemble des établissements de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que ce contrat n'a pas pour effet d'éluider les dispositions de la LGCE, puisqu'il s'agit de services nécessitant une expertise spécifique disponible seulement à l'externe;

CONSIDÉRANT que seize (16) prestataires de services se sont procuré les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que cinq (5) prestataires de services ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Nicole Leblanc :

- 1° **QUE** le contrat relatif au prélèvement et à l'analyse de l'eau potable dans l'ensemble des établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin soit octroyé au prestataire de services « FNX-INNOV inc. », pour un montant approximatif de 414 537,50 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 novembre 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de quatre (4) mois, soit du 28 novembre 2019 au 31 mars 2020;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

31-CE-2019-2020

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT la validation préalable obtenue du Service des ressources financières quant à la conformité de cette réclamation à la *Politique des frais de déplacement et de représentation*.

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Serge Mainville :

D'AUTORISER les dépenses de la présidence au montant de **701,46 \$** pour la période du 25 septembre au 1^{er} octobre 2019.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2019

IRCM 25 septembre 2019	
Repas	15,27 \$
Kilométrage	16,17 \$
Instances FCSQ du 27 au 28 septembre 2019	
Train (tarif affaire) La politique rembourse le tarif économique.	331,13 \$
Taxi (trois déplacements)	38,00 \$
Hébergement	165,41 \$
Repas	55,00 \$
CCIRS – Midi de la Chambre 1^{er} octobre 2019	
Billet	80,48 \$
Total	701,46 \$

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne du public ne prend la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h 45.

Présidence

Secrétaire générale adjointe